Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2016

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013:

vu l'article 18, alinéa 2, lettre k, de la loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, du 18 mars 2011;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu les états financiers de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicilie (IMAD) pour l'année 2015;

vu la décision du conseil d'administration de l'institution genevoise de maintien, d'aide et de soins à domicile du 16 mars 2016,

décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

- ¹ Les états financiers individuels de l'institution genevoise de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'exercice 2015 comprennent :
 - a) un bilan;
 - b) un compte de profits et pertes;
 - c) un tableau de variation des fonds propres;
 - d) un tableau des flux de trésorerie;
 - e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

PL 11894 2/73

² Les états financiers de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'exercice 2015.

Ce projet de loi est basé sur :

- le rapport financier et les états financiers individuels 2015 approuvés par le conseil d'administration de l'IMAD et
- le rapport de l'organe de révision du 16 mars 2016.

Les états financiers de l'IMAD pour l'exercice 2015 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 52 531 975 F, en diminution de 2 931 158 F par rapport au 31 décembre 2014. A l'actif, les principales variations concernent le poste des actifs circulants qui diminue de 1 402 206 F et celui se rapportant aux actifs immobilisés baissant de 1 528 952 F. Au passif, les fonds étrangers diminuent de 1 987 714 F à l'instar des fonds propres pour un montant de 943 444 F;
- le résultat d'exploitation se monte à 1 209 513 F, en baisse de 6 414 659 F par rapport à l'exercice 2014. Entre 2014 et 2015, les produits d'exploitation ont crû de 1 118 521 F pour un total de 218 748 717 F, alors que pendant le même temps les charges d'exploitation ont connu une hausse de 7 533 180 F, pour un total s'élevant à 219 958 230 F. La majeure partie de ce montant concerne les charges de personnel (90% des dépenses sont constituées de charges de personnel dont 92,3% d'EPT sont affectés au terrain);
- le résultat net après répartition présente un déficit de 943 444 F, en diminution de 4 785 552 F par rapport à 2014;
- les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75% en faveur de l'IMAD et de 25% en faveur de l'Etat. En vertu de ces clés, le résultat net est réparti à hauteur de - 943 444 F à charge de l'IMAD et de - 314 481 F à charge de l'Etat;
- la variation nette des liquidités est de 723 720 F en baisse de 8 780 157 F par rapport à 2014;

PL 11894 4/73

 le total des fonds propres est de 15 499 192 F en baisse de la part du déficit à charge de l'institution en vertu du contrat de prestations.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes:

- 1) Etats financiers individuels/rapport financier de l'année 2015
- 2) Rapport de l'organe de révision du 16 mars 2016
- 3) Décision du conseil d'administration de l'IMAD du 16 mars 2016

ANNEXE 1



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36 CP 1731 1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Rapport financier 2015

Validé en séance du Conseil d'administration du 16 mars 2016

Table des matières

1.		Résu	Itat de l'exercice 2015 en bref	3
2.		Analy	yse des données financières 2015	5
	2.1	Pro	duits de la facturation	5
	2.1	.1	Les tarifs	.5
	2.1	.2	Les chiffres clés	.6
	2.1	.3	Les prestations de soins	.7
	2.1	.4	Les prestations d'aide pratique	.9
	2.1	.5	Les autres prestations	10
	2.1	.6	Les pertes sur débiteurs	12
	2.2	Inde	emnités1	2
	2.3	Auti	res produits	3
	2.4	Dot	ation et charges de personnel	3
	2.4	1.1	La dotation	13
	2.4	1.2	Les charges de personnel	14
	2.5	Aut	res charges d'exploitation	5
A.	į	Table	eaux1	8
В.		Prése	entation et principes comptables2	2:2
C.		Notes	s annexes aux états financiers2	:6
D.		Autre	es engagements et divers3	9
E.		Rapp	oort de l'organe de révision4	0

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 3/41

1. Résultat de l'exercice 2015 en bref

Le résultat de l'exercice 2015 avant répartition entre l'État de Genève et **imad** se clôture sur un déficit de -1,3 million de francs, inférieur au déficit budgété à -1,8 million de francs. Le résultat net après répartition s'établit à - 0.9 million de francs.

De manière générale, les produits d'exploitation sont conformes au budget en notant toutefois des produits de la facturation grevés par une baisse des heures facturées d'aide pratique. Cette baisse résulte principalement du resserrement des conditions d'octroi de la prestation en lien avec l'évaluation stricte du besoin lié au maintien à domicile. Au niveau des charges d'exploitation, les charges de personnel sont conformes aux prévisions tandis que les autres charges d'exploitation sont maîtrisées et restent en deçà du budget participant ainsi à la limitation du niveau de déficit. Il convient également de relever les coûts supplémentaires, estimés à 0,6 million de francs, dans le cadre des actions de prévention menées par **imad** auprès de ses clients lors des épisodes de canicule de l'été 2015

Outre ces considérations, l'exercice 2015 présente une évolution modérée des prestations LAMal pour lesquelles il convient d'apporter un certain nombre d'explicitations sur la typologie de clientèle, les actes réalisés ou encore la facturation. En effet, autant il est constaté un accroissement de la clientèle complexe - et corollairement des actes médicotechniques prestés - autant la volumétrie d'actes facturés ne suit pas la même progression.

Au niveau de la typologie de clientèle, cela se vérifie notamment au travers d'une augmentation de près de 5% de la clientèle bénéficiant de prestations de soins 6 ou 7 jours sur 7 ou encore de l'accroissement de 8,6% des clients bénéficiant cumulativement des quatre prestations principales de **imad** (soins, repas, sécurité et aide à domicile). Par ailleurs, la clientèle de plus de 80 ans avec des problèmes de santé suivie par **imad** augmente en 2015 de 4,5% dépassant de loin l'accroissement démographique cantonal de 2,3% de cette même cohorte¹.

Au niveau des prestations effectuées, les actes médico-techniques s'accroissent de manière importante (+ 6%) tandis que les actes de la vie quotidienne (aider à l'habillage ou à l'alimentation, toilettes, etc.) impriment une tendance inverse (- 1%) notamment sous pression des assureurs. Par ailleurs, les limites du financement selon la LAMal restreignent la facturation aux actes spécifiés dans les dispositions légales et ne permettent pas de reconnaître l'entier des temps passés aux soins pour la prise en charge clientèle. Il en va

¹ Source : OCSTAT, « Population résidante totale selon le groupe d'âges quinquennal, depuis 1960 ».

PL 11894 8/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 4/41

des temps de coordination facturables uniquement selon des conditions très restrictives² ou encore des temps de déplacement non facturables (plus de 300'000 heures en 2015) et en accroissement de plus de 10'000 heures dans le cadre de prises en charge clientèle nécessitant davantage de visites lors de la délivrance d'actes médico-techniques de durée plus courte. Cette inadéquation du système de financement des soins à domicile induit des transferts de charge non négligeables sur le budget cantonal.

Hormis ces aspects de financement, l'évolution tant de la clientèle que du type de prestations délivrées est réjouissante pour **imad** puisqu'elle dénote l'agilité de l'institution pour faire face à des prises en charge clientèle de plus en plus complexes.

Enfin, sur la durée du contrat de prestations 2012 - 2015, les pistes d'efficience mises en œuvre ont permis à **imad** d'assumer non seulement les réductions successives de la progression de l'indemnité annuelle mais également le sous-financement d'un certain nombre d'augmentation de charges (résultant notamment de l'octroi des mécanismes salariaux, des augmentations de taux de cotisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève ou encore des augmentations du taux d'allocation familiale). Malgré ceci, ces efforts permettent à **imad** de rétrocéder à l'Etat un montant de 4,0 millions de francs à la fin de la période quadriennale³.

² Aucune coordination n'est a priori facturable, même dans des situations complexes. Les temps de coordination ne sont facturables actuellement que dans les cas d'instabilité patente.

³ Considérant le résultat 2015 et selon l'article 12, chiffre 3 du contrat de prestations 2012 à 2015, les pertes, à l'instar des non-dépensés, sont également réparties selon la clé 25% à charge de l'Etat de Genève, soit 0,3 million de francs et 75% à charge de l'institution.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 5/41

2. Analyse des données financières 2015

2.1 Produits de la facturation

Les prestations soumises à facturation concernent les prestations de soins au sens de la LAMal (prises en charge par les assureurs à hauteur des tarifs reconnus au niveau fédéral) et les prestations de maintien à domicile facturables au client selon les tarifs approuvés par le Conseil d'Etat. Il s'agit essentiellement :

- de soins (soins de longue durée, soins aigus et de transition, ergothérapie, contribution client);
- d'aide pratique et d'aide aux familles (suppléance parentale);
- de repas à domicile, des repas dans les salles à manger des immeubles à encadrement pour personnes âgées et les repas pris en commun dans des restaurants dans le cadre de « Autour d'une table » ;
- de sécurité à domicile :
- de soutien aux proches aidants (UATR).

Les autres prestations, relevant des prestations d'intérêt général, de formation ainsi que celles liées à la mise en œuvre des politiques sociales, ne font pas l'objet d'une facturation et ne concourent donc pas aux produits tels que détaillés ci-après.

2.1.1 Les tarifs

Fixés de manière uniforme au niveau fédéral, identique quel que soit le canton, les tarifs des soins de longue durée LAMal sont inchangés depuis 2011.

Les tarifs des prestations non LAMal ont été ajustés en 2015 de 2,5%⁴. L'application des tarifs dégressifs en fonction du revenu déterminant unifié (RDU) sur une majorité de prestations non LAMal a un impact sur le tarif moyen appliqué et résulte en un manque à facturer total de près de 1,1 million en lien avec la mise en œuvre de cet aspect de politique sociale. Il convient de relever que, par rapport à l'exercice précédent, les clients dits « sociaux »⁵ sont maintenant identifiés, bénéficient du tarif le plus bas et représentent 0,3 million sur le total de l'effet RDU.

⁴ Arrêté du Conseil d'Etat n°8048-2014 du 15 octobre 2014.

⁵ Un client est dit social lorsqu'il reçoit une prestation de l'Hospice général. Sont également compris dans ces clients les requérants d'asile.

PL 11894 10/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 6/41

De manière similaire, les impacts de l'application des décisions du Conseil d'Etat en matière de politique sociale sur le montant maximum de contribution personnelle⁶ ont représenté un montant d'un peu plus de 6,2 millions de francs de non-recettes pour **imad**.

2.1.2 Les chiffres clés

En termes d'heures facturées⁷, de nombre de prestations et de produits de la facturation, les chiffres concernant **imad**. évoluent de la manière suivante sur 2015 :

(en millions de CHF)		Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014	Ecart aux comptes
Prestations LAMal	Produits Heures facturées	39.6 635'500	39.8 633'009	0.1 -2'491	39.2 630'670	0.6 2'339
Aide pratique ¹⁾	Produits Heures facturées	12.1 400'000	11.2 373'893	-0.8 -26'107	11.6 394'236	-0.3 -20'343
Prestations de repas	Produits Nombre de repas	6.6 423'000	7.0 445'866	0.4 22'866	6.6 434'309	0.4 11'557
Sécurité à domicile	Produits Abonnements	1.9 51'000	1.9 50'700	-0.0 -300	1.7 49'402	0.2 1'298
UATR	Produits Nb de journées	1.4 9'430	1.2 8'880	-0.2 -550	1.2 8'880	-0.0 0
Contribution client	Produits Nombre	6.0 785'000	5.9 773'698	-0.1 -11'302	5.8 751'519	0.1 22'179
Autres produits		1.2	1.0	-0.2	1.0	-0.0
Produits de la facturation		68.8	68.0	-0.8	67.2	0.7
Pertes sur débiteurs et variation de la provision		-1.0	-0.7	0.3	-0.2	-0.5
Total		67.7	67.3	-0.4	67.0	0.3

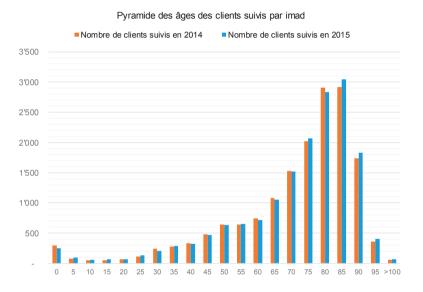
¹⁾ comprend l'aide pratique chrono et forfait, les grands nettoyages, la suppléance parentale et les veilles

⁶ Au sens de l'article 25a alinéa 5 LAMal : au lieu des 20% au plus de la contribution maximale fixée par la loi fédérale, le canton de Genève la plafonne à 10%, i.e. F 8,- par jour de visite.(quel que soit le nombre de visites réalisées dans une journée)

⁷ Les heures facturées incluent un arrondi de facturation conformément aux dispositions légales (à l'article 7a, alinéa 2 OPAS) et ne doivent pas être confondues avec les heures prestées.

page 7/41

La pyramide des âges, et son évolution entre 2014 et 2015 illustre clairement l'augmentation du nombre de clients âgés de 85 ans et plus ainsi que la part des centenaires, qui ont été plus de 70 à être suivis par **imad** en 2015. Reflet du vieillissement démographique, on peut s'attendre à ce que cette augmentation de clientèle très âgée se poursuive dans les années à venir.



En nombre de clients, l'évolution négative de la cohorte de moins de 65 ans est imputable à la diminution de clients bénéficiant de prestations d'aide pratique. De manière globale, les clients soins augmentent de 3,3% alors que les clients bénéficiant d'aide pratique seule (sans soins) diminuent de - 5%. Par ailleurs, la clientèle de plus de 80 ans avec des problèmes de santé a augmenté en 2015 à **imad** de 4,5% dépassant de loin l'accroissement démographique cantonal de 2,3% des personnes de plus de 80 ans.

2.1.3 Les prestations de soins

Les heures facturées de soins augmentent de 0,4% sur l'exercice et les produits de 1,4%. Les éléments suivants méritent d'être relevés dans le cadre de l'analyse de l'évolution des prestations de soins :

⁸ Source : OCSTAT, « Population résidante totale selon le groupe d'âges quinquennal, depuis 1960 ».

PL 11894 12/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 8/41

- corroboré par une augmentation de près de 5% du nombre de clients bénéficiant de prestations de soins 6 ou 7 jours sur 7, les prises en charge clientèle sont de plus en plus complexes. Cela se confirme notamment par une variation importante des prestations suivantes :
 - des évaluations de prise en charge en augmentation de plus de 12% résultant notamment d'évaluations à échéances plus courtes dans le cadre de prises en charge instables et complexes ainsi que de temps de coordination nécessaires plus importants :
 - des actes médico-techniques également en augmentation⁹ corroborant les effets de la mise en œuvre des SwissDRG par des sorties anticipées de patients des hôpitaux ;
- a contrario, les soins de base sont en baisse sur la période. La pression des assureurs sur les fréquences ou encore des temps de prestations standards figurant dans le manuel sur le RAI-Home-Care¹⁰ est notamment relevée. Pour exemple, l'acte de toilette complète dont la fréquence moyenne n'est prévue qu'une seule fois par semaine.

En outre, les limites de financement selon la LAMal restreignent la facturation aux actes spécifiés dans les dispositions légales et ne permettent pas de reconnaître l'entier des temps passés pour la prise en charge de la clientèle nécessitant des soins. Plus spécifiquement, les temps de coordination, pour des clients de plus en plus complexes, sont très régulièrement questionnés et ne sont facturables que selon des conditions très restrictives. Par ailleurs, les temps de déplacements proportionnellement plus importants en regard de l'augmentation de délivrance d'actes médico-techniques plus courts ne sont, eux, pas facturables. Ces temps de déplacements sont estimés à plus de 300'000 heures en 2015 soit une augmentation de plus de 10'000 heures (+ 3,4%) par rapport à 2014.

Il en va de même des temps passés à la constitution des dossiers clients dont les observations cliniques seront, à l'avenir, partagées de manière électronique avec les médecins dans un but d'optimisation de prise en charge, de sécurité du client et d'efficience dans le cadre du réseau de soins

Enfin, les produits de la facturation augmentent de manière plus importante principalement en lien avec l'augmentation de la proportion d'actes médico-techniques par rapport aux actes d'aide à la vie quotidienne. En effet, cette catégorie de prestations est mieux

⁹ Par exemple, les actes suivants augmentent de manière importante : le suivi de la prise de traitement (+14,8%), les thérapies par perfusion (+42,7%) ou encore les soins de plaies (+5,9%).

¹⁰ Manuel RAI-Home-Care, édition novembre 2009/1, Q-Sys AG / ASSASD.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 9/41

rémunérée comme le stipule l'article 7a de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance maladie (ci-après OPAS)¹¹.

Enfin, le nombre de contributions personnelles¹², en lien avec le nombre de jour d'intervention de soins, subit une hausse plus importante (+ 3,0%) par rapport à 2014. Cette hausse (effet volume) est toutefois contrebalancée par un nombre plus important de clients bénéficiant de réductions tarifaires importantes (effet tarif). Par ailleurs, et pour mémoire, une seule contribution personnelle est facturée par jour même si plusieurs interventions ont lieu sur une journée.

2.1.4 Les prestations d'aide pratique

En cohérence avec la limitation de la délivrance des prestations d'aide pratique décorrélée de toute prestation de soins¹³, les heures facturées d'aide pratique diminuent de - 4,5% par rapport à l'exercice 2014 et, sur une période de 8 ans, de plus de 13%.

En outre, Il est à relever qu'au niveau de la clientèle, celle bénéficiant d'aide pratique sans autre prestation de **imad** diminue de - 5% alors que la clientèle d'aide pratique nécessitant également des prestations de soins augmente de + 3.6%.

Il convient de relever que les heures facturées d'aide pratique effectuées selon le temps passé (ou dites « aide pratique chrono »), réalisées par des assistantes en soins et santé communautaire (ASSC) et concernant des actes tels que l'aide aux courses ou la préparation du repas par exemple, sont en hausse par rapport à l'aide au ménage forfaitaire réalisée par des aides à domicile. Cette hausse concerne par ailleurs, les tranches d'âge clientèle de plus de 90 ans et de moins de 20 ans. Cet élément confirme une augmentation proportionnelle d'actes d'aide pratique à plus forte valeur ajoutée ou dans un contexte déjà défini comme étant instable et/ou complexe.

¹¹ Selon l'article 7 alinéa 2 et pour les prestations de soins à domicile, l'OPAS reconnaît trois catégories de prestations pour lesquelles les tarifs sont fixés au niveau fédéral :

l'évaluation, les conseils et la coordination dont la prise en charge par les assureurs maladie se monte à F 79.80 de l'heure;

les examens et traitements dont la prise en charge par les assureurs maladie se monte à F 65,40 de l'heure;

les soins de base dont la prise en charge par les assureurs maladie se monte à F 54,60 de l'heure.

¹² La contribution personnelle représente une participation aux coûts des soins. Elle est calculée par jour d'intervention (toutes prestations soins confondues), soumise au RDU du client (rabais éventuel) et n'est pas remboursée par les caisses-maladie (selon la LAMal).

¹³ Les critères d'octroi prennent en compte les éléments suivants : la mobilité, les troubles de la cognition, les troubles psychiques, les troubles physiques et des traitements spécifiques pris par le client.

page 10/41

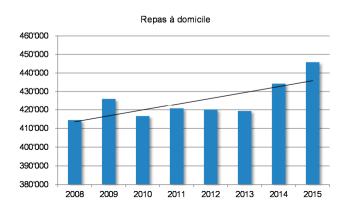
Concernant l'octroi de l'aide pratique, **imad** participe au projet national visant à uniformiser et homogénéiser l'évaluation ainsi que ses critères et processus, piloté par l'association suisse d'aide et de soins à domicile (ASSASD). En fonction des tests sur l'outil, cette démarche qualité permettra non seulement de poursuivre le recentrage de l'activité, mais également de mieux détecter les situations à risque (complexes et instables), et ainsi valoriser les différentes actions de prévention et promotion de la santé incluses dans la prestation d'aide pratique.

Enfin, rejoignant également l'objectif de délivrance de prestations dans un cadre pluridisciplinaire strict, **imad** a fait le choix de privilégier les synergies avec des organisations du secteur social et solidaire pour la délégation de certaines prestations. Il s'agit notamment de la fondation Trajets pour le traitement du linge ou encore EcoDom'Services (section de l'OSEO Genève) pour les prestations de grands nettoyages.

2.1.5 Les autres prestations

Concernant les prestations de repas, elles sont principalement de deux types: la livraison de repas à domicile et les repas « Autour d'une table » consommés, dans une approche communautaire, au restaurant. Concernant cette dernière, 31 restaurants sont partenaires de **imad** et 200 clients bénéficient de la prestation. Par ailleurs, 2015 a marqué la célébration des 10 ans de la prestation « Autour d'une table » en invitant, conjointement avec la Ville de Genève, les participants, bénévoles et collaborateurs de la Ville ainsi que de **imad**, à partager un repas festif avec les autorités concernées.

Comme le montre le graphique suivant, l'exercice 2015 dépasse de loin les objectifs fixés et confirme la tendance à la hausse après une période de stagnation.



imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 11/41

Les produits des prestations de sécurité à domicile sont composés des abonnements mensuels de location des appareils de sécurité et de diverses facturations liées aux installations d'appareils. Le nombre moyen de mois d'abonnements des clients privés facturés est en hausse par rapport à 2014. Par ailleurs, la reprise sous gestion de deux nouveaux IEPA participe également à l'augmentation de la facturation. Les tarifs de l'installation ayant été revus en fonction des coûts réels supportés par l'institution, les produits augmentent de manière plus importante.

Les produits des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) se composent essentiellement de prestations d'hébergement et de soins. Des effets de saisonnalité confirmés dans le cadre d'un rapport d'évaluation sur les UATR¹⁴, sont pris en compte annuellement par **imad** qui procède ainsi à la fermeture temporaire de l'UATR des Jumelles durant les périodes creuses¹⁵ afin d'optimiser le taux d'occupation de ses structures, et corollairement l'allocation des ressources. Aussi, le taux d'occupation avant annulation¹⁶ est bien supérieur à celui correspondant aux journées facturées puisqu'il ascende à 81,9%, dépassant l'objectif fixé dans le contrat de prestations pour 2014 (80%). Le taux après annulation est de 65,4% et les annulations sont imputables principalement aux raisons suivantes:

- pour 58% liés à des décès de clients, à une hospitalisation ou à un placement en institution (par exemple en EMS ou encore en unité d'accueil temporaire médicalisée - UATM);
- des refus du client pour 26%;
- des raisons financières pour 5% ;

¹⁴ Unité d'accueil temporaire de répit (UATR), évaluation portant sur l'exercice 2012, rapport du Dr Yves Eggli sur mandat du DEAS, 2014. Rapport annexé au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'évaluation de l'exploitation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) de l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad) et des lits « UATR » des Cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana ainsi que du projet pilote d'unité d'accueil temporaire médicalisée (UATM) conduit par la Clinique et permanence d'Onex SA (RD 1061).

¹⁵ Les vacances scolaires et les mois d'été sont des périodes durant lesquelles le taux d'occupation est bon alors que la période d'hiver (février à avril) est considérée comme une période creuse.

¹⁶ Le taux d'occupation avant annulation est calculé sur la base des réservations effectuées avant défection pour des raisons d'hospitalisation, d'entrée en EMS ou encore non justifiées.

PL 11894 16/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 12/41

2.1.6 Les pertes sur débiteurs

Les pertes sur débiteurs sont composées des éléments suivants.

(en millions de CHF)	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014	Ecart aux comptes
Pertes sur débiteurs	-1.0	-0.7	0.3	-0.7	-0.0
Provision pour pertes s/ déb.		-0.0	-0.0	0.5	-0.5
Total	-1.0	-0.7	0.3	-0.2	-0.5

Sur l'exercice 2015, malgré des contestations d'assurances en augmentation et des demandes de documentation complémentaires, les pertes effectives enregistrées sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent (+1,8%). La qualité des débiteurs reste également équivalente à l'année précédente, la variation de la provision représentant moins de F 30'000,- entre 2014 et 2015. Le faible montant figurant en 2014 résulte d'un ajustement de la provision (dissolution de près de F 500'000,-) reflétant une amélioration de la qualité des débiteurs entre 2013 et 2014 suite, notamment, à la révision de la procédure de suivi du contentieux réalisée en 2014.

2.2 Indemnités

(en millions de CHF)	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014	Ecart aux comptes
Indemnités	150.6	150.3	-0.3	149.4	0.9

L'évolution de l'indemnité par rapport aux comptes 2014 résulte des éléments suivants :

le financement partiel d'une augmentation de 52,7 équivalents temps plein (ciaprès ETP) en lien avec les besoins de l'institution pour faire face à l'augmentation des prestations sur les exercices couverts par le contrat de prestations 2012 - 2015. Ceci confirme les conclusions dans les exposés 2012 à 2014 (surcharge chronique et caractère exceptionnel des résultats) et la stratégie de réduire ladite charge pour des raisons de qualité et de sécurité clientèle et collaborateurs. En l'occurrence, les comptes 2015 sont ainsi dans la ligne du budget prévu;

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 13/41

- la couverture partielle de l'augmentation des taux de cotisations à la caisse de prévoyance¹⁷ ainsi que l'octroi des mécanismes salariaux aux salaires inférieurs à F 86'700.- par an :
- une subvention non-monétaire en baisse en lien avec des produits différés de subvention d'investissement plus bas que prévus.

L'écart au budget provient des produits différés d'indemnité d'investissement en lien avec les amortissements des investissements consentis par l'Etat de Genève.

2.3 Autres produits

(en millions de CHF)	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014	Ecart aux comptes
Autres produits	0.9	1.2	0.3	1.1	0.0

L'écart au budget provient principalement d'une participation du bailleur de **imad** à l'aménagement de locaux du centre administratif de Carouge pour la direction des structures intermédiaires et des prestations centralisées.

2.4 Dotation et charges de personnel

2.4.1 La dotation

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014	Ecart aux comptes
Personnel soignant et d'exploitation	92.2%	92.3%	0.0%	93.0%	-0.7%
Personnel administratif	7.8%	7.7%	0.0%	7.0%	0.7%
Total	100%	100%		100%	

La consommation d'ETP au 31 décembre 2015 est de 1'634,4 soit en dépassement de 15,1 ETP, dépassement autorisé par le DEAS en cours d'exercice. La majeure partie des postes a pu être allouée à la fonction soignante, soit près des trois quarts (39,1 ETP) des 52.7 ETP alloués sur l'exercice 2015.

¹⁷ Article 67 de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG – B 5 22).

PL 11894 18/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 14/41

Les postes supplémentaires octroyés par le département permettent à **imad** d'allouer et de gérer les ressources nécessaires sans rupture (attente du vote du budget) pour faire face aux besoins de la population dans le cadre de ses missions et de son obligation d'admettre

Enfin, l'exercice 2015 marque un tournant quant à la surcharge annoncée sur les trois dernières années. En effet, des postes octroyés par le département ont été pourvus pour faire face à une volumétrie de prestations de soins en forte croissance sur la période du contrat de prestations 2012 à 2015 (100'000 heures prestées de plus que l'objectif fixé, soit un dépassement de plus de 20%). Cela a permis à l'institution d'enrayer la surcharge et d'amorcer un retour à une charge de travail assurant la délivrance de prestations dans des conditions appropriées de santé au travail et de sécurité ainsi que de qualité pour la clientèle.

2.4.2 Les charges de personnel

Pour mémoire, les charges de personnel représentent près de 90% des charges totales d'exploitation dont 92,3% d'ETP directement affectés au terrain.

(en millions de CHF)	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014	Ecart aux comptes
Salaires et charges sociales	192.0	191.4	-0.6	184.6	6.8
Autres charges de personnel	4.9	5.8	0.9	5.3	0.4
Total	196.9	197.2	0.3	190.0	7.2

Les charges salariales et autres charges de personnel sont globalement dans le budget avec les explications suivantes :

- des salaires et charges sociales légèrement inférieurs au budget principalement en lien avec l'échelonnement des engagements et l'octroi de postes supplémentaires en fin de premier semestre 2015 (recrutement effectif dès le 4^{ème} trimestre);
- des frais de recrutement plus importants en lien avec le nombre de collaborateurs engagés et la professionnalisation du recrutement au sein de l'institution;
- l'engagement temporaire de personnel extérieur pour pallier à des ressources internes manquantes.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 15/41

Par rapport aux comptes 2014, les charges de personnel et autres charges de personnel sont en augmentation en lien avec les facteurs suivants :

- l'évolution du nombre d'ETP engagés en cours d'exercice (52,7 ETP au 31 décembre 2015);
- l'octroi des mécanismes salariaux aux avants-droit :
- l'augmentation du taux de cotisation de la caisse de prévoyance et l'augmentation du taux d'allocation familiale.

2.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent des charges en lien direct avec les prestations facturées aux clients ainsi que les charges d'entretien, l'acquisition de matériel, les amortissements ou encore les charges de l'administration.

(en millions de CHF)	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014	Ecart aux comptes
Autres charges d'exploitation	24.2	22.8	-1.4	22.5	0.3

Plusieurs facteurs expliquent l'écart au budget et, notamment :

- des achats de repas supérieurs au budget en lien avec la hausse des prestations effectuées ;
- des frais de communication inférieurs au budget suite à une revue en cours des moyens de communication internes et externes;
- des frais de maintenance informatique inférieurs au budget en lien avec le report de maintenances sur 2016;
- des locations d'équipements mobiles différés sur 2016 la permettant de mener un pilote sur 2015 auprès des collaborateurs de terrain afin de sélectionner les outils les plus appropriés;
- dans le cadre de son plan de mobilité l'acquisition supplémentaire de vélos et vélos à assistance électrique;
- des charges d'amortissement inférieures au budget (cet élément est à mettre en lien avec la diminution des produits différés indiqués au point 2.2) :

¹⁸ Pour mémoire, imad a développé une stratégie de location concernant les équipements mobiles afin de faire face à la diminution de l'enveloppe d'investissement consentie par l'Etat. Cette stratégie permet en outre d'externaliser le risque concernant la maintenance et l'entretien des appareils concernés et de bénéficier de technologies à jour ainsi que de matériel performant - également en regard de la santé du collaborateur que ce soit au niveau de l'ergonomie ou du poids d'un appareil transporté lors des déplacements à domicile - pour les prestations effectuées auprès du client.

PL 11894 20/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 16/41

- des charges locatives en hausse notamment en lien avec :
 - l'externalisation de la gestion des salles machines dans le cadre d'une démarche coordonnée avec l'Hospice général;
 - la conclusion de baux pour des locaux adéquats pour nos équipes de la Servette et des Avanchets;
- des charges en lien avec l'évacuation des déchets supérieures au budget en lien avec le partenariat avec l'association Partage pour la gestion et la valorisation des déchets.



imad Avenue Cardinal-Mermillod 36 CP 1731 1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2015

page 18/41

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2015	Comptes 2014
Actif circulant		45'732'653	47'134'859
Liquidités	1	33'537'301	34'261'021
Débiteurs	2	9'755'363	10'276'755
Autres créances à court terme	3	1'008'527	1'238'656
Stocks	4	0	73'995
Autres actifs circulants	5	1'431'463	1'284'433
Actifs immobilisés	6	6'799'322	8'328'274
Immobilisations corporelles		5'668'908	7'021'334
Immobilisations incorporelles		1'130'414	1'306'941
TOTAL DE L'ACTIF		52'531'975	55'463'133
PASSIF			
Fonds étrangers		37'032'783	39'020'497
Fournisseurs	7	13'779'159	13'387'420
Provisions à court terme	8	4'885'208	5'191'767
Autres engagements à court terme	9	2'133'791	2'514'321
Total des fonds étrangers à court terme		20'798'158	21'093'508
Indemnités non dépensées à restituer	10	4'018'112	4'332'593
Provisions à long terme	11	4'957'492	5'714'895
Indemnités d'investissement	12	6'142'672	7'474'389
Total des fonds étrangers à long terme		15'118'276	17'521'878
Fonds affectés	13	1'116'349	405'112
Fonds propres	14	15'499'192	16'442'636
Fonds propres		16'442'636	12'600'529
Résultat de l'exercice		-943'444	3'842'108
TOTAL DU PASSIF		52'531'975	55'463'133

page 19/41

Compte de profits et pertes

	Notes	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au bu	dget	Comptes 2014
Produits d'exploitation						
Produits de la facturation	15	68'760'597	67'964'391	-796'206	-1.2%	67'270'362
Pertes sur débiteurs	16	-1'031'409	-711'262	320'147	-31.0%	-185'828
Indemnités monétaires	17	150'616'578	150'329'694	-286'884	-0.2%	149'413'076
Autres produits	18	878'024	1'165'894	287'870	32.8%	1'132'586
Total des produits d'exploitation		219'223'790	218'748'717	-475'073	-0.2%	217'630'196
Charges d'exploitation						
Salaires et charges sociales	19	192'042'497	191'431'377	-611'120	-0.3%	184'632'819
Autres charges de personnel	20	4'859'200	5'758'482	899'282	18.5%	5'320'570
Total des charges de personnel		196'901'697	197'189'859	288'162	0.1%	189'953'388
Observation in the control of the co	21	13'927'437	4010401040	-978'595	-7.0%	4010001407
Charges en lien avec les prestations Matériel et entretien	22	1'482'660	12'948'842 1'101'466	-976 595	-7.0%	13'208'107 802'303
Amortissements	23	3'511'018	3'154'050	-356'968	-10.2%	3'694'768
Charges des locaux	24	2'857'080	3'142'395	285'315	10.0%	2'696'885
Charges de l'administration	25	2'154'221	2'055'257	-98'964	-4.6%	1'855'239
Assurances, taxes, impôts et autres charges	26	229'677	366'361	136'684	59.5%	214'359
Total des autres charges		24'162'093	22'768'371	-1'393'722	-5.8%	22'471'662
Total des charges d'exploitation		221'063'790	219'958'230	-1'105'560	-0.5%	212'425'050
Résultat d'exploitation		-1'840'000	-1'209'513	630'487		5'205'146
Résultat financier	27	0	14	14		1'221
Produits exceptionnels		0	275'680	275'680		186'158
Charges exceptionnelles		0	341'534	341'534		281'294
Résultat exceptionnel	28	0	-65'854	-65'854		-95'136
Résultat des fonds affectés	29	0	17'428	17'428		11'580
Résultat avant dissolution des réserves		-1'840'000	-1'257'926	582'074		5'122'811
Dissolution des réserves et fonds propres		0	0	0		0
Résultat de l'exercice avant répartition		-1'840'000	-1'257'926	582'074		5'122'811
./. Part de l'Etat	30	0	-314'481	0		1'280'703

page 20/41

Comptes

Comptes

Tableau de flux de trésorerie

	2015	2014
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	-943'444	3'842'108
+ Amortissements	3'154'050	3'694'768
+ dotation à provisions	-	-
- dissolution de provisions	-1'034'509	-2'146'310
+ autres charges non monétaires (ex. Pertes non réalisées sur actifs)	-	-
- autres revenus non monétaires (ex. gains non réalisés sur actifs)	-	-
= Autofinancement	1'176'096	5'390'566
Variation de l'actif circulant		
Variation des actifs circulants	649'034	1'593'680
Variation des engagements à court terme	722'446	3'212'208
= Total variation actif et passif circulant	1'371'480	4'805'888
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	2'547'576	10'196'454
Investissements net	-2'956'815	-3'420'721
Variation des placements	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-2'956'815	-3'420'721
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	-409'239	6'775'733
Variation des engagements à moyen et long terme	-314'481	1'280'703
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-314'481	1'280'703
Variation nette des liquidités	-723'721	8'056'436
Disponibilité au début de l'exercice	34'261'021	26'204'586
Disponibilité à la fin de l'exercice	33'537'301	34'261'021

imad – institution genevoise de maintien à domicile

page 21/41

Variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves	Fonds propres libres	Total
Solde au 1er janvier 2014	100'000	569'040	11'931'489	12'600'529
Utilisation réserve de réévaluation		-153'444	153'444	-
Résulat net de l'exercice			3'842'108	3'842'108
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	100'000	415'596	15'927'041	16'442'636
Utilisation réserve de réévaluation		-78'143	78'143	
Résulat net de l'exercice			-943'444	-943'444
Solde au 31 décembre 2015	100'000	337'453	15'061'739	15'499'192

PL 11894 26/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 22/41

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

 soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- livraison de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées.
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ciaprès UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce (CH 660 2070012 2).

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 23/41

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat n°5524-2014 du 25 juin 2014.

A la date du 31 décembre 2015, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président : M. Sella Moreno *

Viceprésident : M. Raemy Serge

Secrétaire : M. Aegerter Philippe

Membres : M. Baertschi François

Dr. Châtelain Didier Mme De Clavière Sabine M. Dunner Christophe *

Mme Engelberts Marie-Thérèse

Mme Fischer-Lagabi Malika

Mme Khaouchi Corinne Mme Longet-di Pietro Sandrine

Mme Michaud-Ansermet Fliane*

M. Nouicer Radhouane

M. Ricou Lionel

Organe de révision

L'organe de révision de **imad** est PricewaterhouseCoopers SA (CHE-390.062.005), à Genève

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une

nouvelle cartographie des risques a été établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de **imad**.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers 2015, présentés en francs suisses, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de facon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût

^{* :} membres du comité d'audit

PL 11894 28/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 24/41

d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	10 ans

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a trois principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux clients et à leurs assurances;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal:
 - les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un évènement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 25/41

résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, alinéa 1 lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi liés aux institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 25) ». Toutefois, le montant de ces engagements figure en note annexe

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante :
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat;
- les membres du conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration sont fixées par arrêté du Conseil d'Etat.

A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction

découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée aux risques de change.
 L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses :
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des clients dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

PL 11894 30/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 26/41

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2015	2014	Ecart
Caisses	21'562	24'856	-3'294
Comptes postaux	692'032	752'116	-60'084
Comptes courants bancaires	300'311	332'132	-31'821
Cash-pooling	32'523'396	33'151'917	-628'521
Total	33'537'301	34'261'021	-723'721

Les liquidités de **imad** sont en diminution durant l'année en lien avec le résultat d'exploitation. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2015	2014	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	9'656'104	10'165'135	-509'031
Débiteurs repas	1'102'339	1'059'862	42'477
Débiteurs sécurité à domicile	241'597	190'877	50'720
Débiteurs UATR	76'176	152'282	-76'105
Provision pour débiteurs douteux	-1'320'853	-1'291'401	-29'452
Total	9'755'363	10'276'755	-521'392

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 27/41

Note 3 : Autres créances à court terme

	2015	2014	Ecart
Avance au personnel	-30'603	-40'202	9'599
Impôt anticipé	1'673	2'596	-922
Facturation aux partenaires	45'681	135'288	-89'607
Avance de trésorerie à FSASD	-927	-927	0
Débiteur Etat de Genève	992'702	1'141'901	-149'199
Total	1'008'527	1'238'656	-230'129

Le solde « débiteur Etat de Genève » est constitué de l'indemnité à recevoir de l'Etat de Genève en lien avec les indemnités d'investissement allouées.

Note 4: Stocks

	2015	2014	Ecart
Moyens auxiliaires d'ergothérapie	0	73'995	-73'995
Total	0	73'995	-73'995

Le stock de moyens auxiliaires d'ergothérapie a été externalisé au 1er septembre 2015.

Note 5: Autres actifs circulants

	2015	2014	Ecart
Charges payées d'avance	109'404	211'778	-102'374
Indemnités d'assurance à recevoir	632'658	134'875	497'783
Autres produits à recevoir	689'401	937'779	-248'378
Total	1'431'463	1'284'433	147'031

La variation des « Indemnités d'assurance à recevoir » provient d'un reclassement en 2015 d'indemnités enregistrées dans les autres produits en 2014.

page 28/41

Note 6: Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2014	14'160'089	7'472'116	766'459	3'116'160	25'514'825
Investissements	1'056'214	666'823	7'390	447'996	2'178'423
Cessions	-919'024	-28'439	-43'106	-64'438	-1'055'007
Valeur brute au 31.12.2014	14'297'279	8'110'501	730'742	3'499'718	26'638'240
Amortissements cumulés	-9'980'147	-5'621'123	-515'918	-2'192'778	-18'309'966
Valeur nette au 31.12.2014	4'317'132	2'489'378	214'825	1'306'941	8'328'274
Valeur brute au 01.01.2015	14'297'279	8'110'501	730'742	3'499'718	26'638'240
Investissements	423'197	864'554	0	337'346	1'625'098
Cessions	-468'282	-90'386	0	-3'953	-562'621
Valeur brute au 31.12.2015	14'252'194	8'884'669	730'742	3'833'111	27'700'717
Amortissements cumulés	-11'609'911	-5'957'413	-631'373	-2'702'698	-20'901'395
Valeur nette au 31.12.2015	2'642'283	2'927'256	99'369	1'130'414	6'799'322

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur comptable.

Les biens acquis avant le 1er janvier 2008 ont été valorisés à la valeur historique selon l'inventaire des biens effectué en 2005 et tenu à jour. L'ensemble des biens acquis en lien avec les indemnités d'investissement a été activé en conformité avec les normes comptables internationales IPSAS. Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 29/41

Les couvertures d'assurance incendie des immobilisations corporelles portent sur les valeurs suivantes :

	2015	2014	Ecart
Matériel informatique	3'414'775	3'700'000	-285'225
Mobilier divers et matériel technique	18'400'000	15'000'000	3'400'000
Total	21'814'775	18'700'000	3'114'775

Note 7: Fournisseurs

	2015	2014	Ecart
Fournisseurs	13'197'504	10'316'902	2'880'602
Créanciers charges sociales	581'655	3'070'519	-2'488'863
Total	13'779'159	13'387'420	391'739

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre 2015. La variation des « Créanciers charges sociales » est représentée par les cotisations de décembre à la caisse de prévoyance entièrement enregistrées en 2015 en non payées.

Note 8 : Provisions à court terme

	2015	2014	Ecart
Provision pour vacances non prises	1'929'614	2'082'100	-152'486
Provision pour heures supplément.	1'394'185	1'396'080	-1'895
Provision pour jours fériés non pris	1'561'409	1'713'587	-152'178
Total	4'885'208	5'191'767	-306'559

Les provisions de vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre 2015 par collaborateur.

Note 9 : Autres engagements à court terme

	2015	2014	Ecart
Charges à payer	2'133'791	2'514'321	-380'529
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'133'791	2'514'321	-380'529

PL 11894 34/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 30/41

Les « charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2016, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires.

Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2015	2014	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestation	4'018'112	4'332'593	-314'481
Total	4'018'112	4'332'593	-314'481

L'année 2015 marquant la fin du contrat de prestations, le solde au 31 décembre 2015 représente la part d'indemnité concernant les exercices 2012 à 2015 à restituer à l'Etat. La diminution représente le 25% du résultat de l'exercice 2015.

Note 11: Provisions à long terme

	2015	2014	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - rente-pont AVS	4'957'492	5'714'895	-757'403
Total	4'957'492	5'714'895	-757'403

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – rente-pont AVS » représente l'engagement financier pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2015.

Note 12 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir actifs immobilisés).

page 31/41

1'116'349

Note 13 : Fonds affectés

Genevoise Total

	Solde au 01.01.2014	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2014
Fonds Berger	283'025	128	10'872	5'907	266'374
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	0	50'000
Fonds de secours	43'107	0	0	0	43'107
Fonds Graetz	19'276	20'000	14'521	0	24'755
FondsTPG	22'083	0	0	5'000	17'083
Fonds de soutien Umus	4'465	0	0	673	3'792
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0	0
Total	421'957	20'128	25'393	11'580	405'112
	Solde au 01.01.2015	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2015
Fonds Berger		Attribution 65	Utilisation		
Fonds Berger Fonds de soutien personnes dépendantes	01.01.2015			5'907	31.12.2015
Fonds de soutien personnes	01.01.2015 266'374	65	11'400	5'907	31.12.2015 249'132
Fonds de soutien personnes dépendantes	01.01.2015 266'374 50'000	65	11'400	5'907 0	31.12.2015 249'132 50'000
Fonds de soutien personnes dépendantes Fonds de secours	01.01.2015 266'374 50'000 43'107	65 0	11'400 0 0	5'907 0 0	31.12.2015 249'132 50'000 43'107
Fonds de soutien personnes dépendantes Fonds de secours Fonds Graetz	01.01.2015 266'374 50'000 43'107 24'755	65 0 0	11'400 0 0	5'907 0 0 0 11'192	31.12.2015 249'132 50'000 43'107 24'755
Fonds de soutien personnes dépendantes Fonds de secours Fonds Graetz FondsTPG	01.01.2015 266'374 50'000 43'107 24'755 17'083	65 0 0 0	11'400 0 0 0	5'907 0 0 0 11'192	31.12.2015 249'132 50'000 43'107 24'755 5'891

Un montant de F 17'307,- (dont F 5'907,- d'amortissement de biens activés financés par le fonds) a été utilisé en déduction du fonds Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de F 11'192,-, représentant l'amortissement de vélos électriques dans le cadre d'un fonds accordé par les TPG pour la mobilité professionnelle a été comptabilisé. Un montant de F 329,- en déduction du fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (Umus) a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec le client lors d'intervention de cette unité. En décembre 2015 deux nouveaux fonds, « Ladies Lunch » et « Fondation Privée Genevoise » ont été ouverts et seront dédiés au projet de répit aux familles avec un enfant gravement malade dont le pilote débute au 1er janvier 2016.

740'065

405'112

11'729

17'099

PL 11894 36/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 32/41

Note 14 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 15: Produits de la facturation

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Sécurité à domicile	1'930'291	1'908'528	-21'763	1'721'646
Repas à domicile	6'637'206	6'999'673	362'467	6'635'897
Grands nettoyages	342'117	190'043	-152'074	273'543
Immeubles avec encadrement	755'082	606'684	-148'398	636'757
UATR	1'352'519	1'191'362	-161'157	1'226'352
Soins infirmiers	19'211'275	19'913'078	701'803	18'948'299
Soins de base	19'563'012	19'061'335	-501'677	19'466'213
Aide et suppléance	11'703'542	11'044'355	-659'187	11'304'086
Ergothérapie	1'059'260	953'484	-105'776	987'518
Gardes de nuit	16'398	6'640	-9'758	11'582
Contribution du client et autres recettes clients	5'968'113	5'866'291	-101'822	5'809'989
Rendez-vous non décommandés	221'782	222'918	1'136	248'482
Total	68'760'597	67'964'391	-796'206	67'270'362

Les revenus sont détaillés selon les prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Pertes sur débiteurs	-1'031'409	-244'191	787'218	-292'706
Pertes sur débiteurs assurance	0	-437'618	-437'618	-376'722
Variation de la provision	0	-29'452	-29'452	483'599
Total	-1'031'409	-711'262	320'147	-185'828

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 33/41

Note 17: Indemnités

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Indemnité cantonale	147'372'879	147'372'879	0	146'010'196
Produits différés d'indemnités d'investissements	3'243'699	2'956'815	-286'884	3'402'880
Total	150'616'578	150'329'694	-286'884	149'413'076

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent les objets suivants :

- la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant de F 391'790,-;
- la mise à disposition des locaux par les communes pour les antennes de maintien à domicile sans contrepartie financière directe mais pour un montant de loyers annuels estimés à environ 3,5 millions de francs. Cette valorisation est basée sur des données connues pour les locaux sur le territoire de la Ville de Genève et sur une estimation pour les autres antennes. La surface totale est d'environ 9'784 m² et un montant de loyer moyen de F 326,- est retenu pour les locaux hors Ville de Genève.

PL 11894 38/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 34/41

Note 18: Autres produits

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Ventes au personnel et autres charges remboursées	38'000	29'855	-8'145	28'688
Prestations à des tiers	105'800	34'686	-71'114	152'575
Commissions et rétrocessions, autres produits	604'224	975'987	371'763	736'667
Participation FFPP et autres	130'000	112'544	-17'456	209'394
Dons et legs	0	12'821	12'821	5'261
Total	878'024	1'165'894	287'870	1'132'586

Dans les autres produits, un versement a été effectué par l'association des communes genevoises via l'Etat de Genève pour les loyers des centres de maintien à domicile d'Onex, de Pâquis, des Eaux-Vives et de Carouge.

Une participation de la régie Wincasa pour des travaux d'aménagement de locaux du centre administratif de Carouge repris par **imad** a été comptabilisée dans ce compte.

Note 19 : Salaires et charges sociales

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Personnel soignant	133'104'257	131'213'355	-1'890'902	128'657'849
Personnel administratif	15'960'712	15'367'792	-592'920	14'413'790
Pers. économat et technique	7'555'160	6'722'226	-832'934	7'051'943
Charges sociales	38'022'368	38'128'004	105'636	34'509'237
Retenue technique linéaire	-2'600'000	0	2'600'000	0
Total	192'042'497	191'431'377	-611'120	184'632'819

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux 13 membres du Conseil d'administration ¹⁹ s'élèvent à F 164'000,- pour l'exercice 2015. La rémunération des 8 membres du comité de direction au 31 décembre 2015 s'établit à F 1'771'199,-.

¹⁹ A noter que la représentante du personnel ne perçoit pas de jetons.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 35/41

Note 20: Autres charges du personnel

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Frais de recrutement	110'000	217'982	107'982	222'622
Frais de formation et congrès	1'017'500	595'475	-422'025	1'016'773
Frais de déplacement	1'520'000	1'537'019	17'019	1'480'185
Retraites anticipées (plend)	1'750'000	1'754'534	4'534	1'824'843
Autres charges de personnel	461'700	1'653'472	1'191'772	776'147
Total	4'859'200	5'758'482	899'282	5'320'570

Les frais de formation sont inférieurs au budget suite au report sur 2016 de formations spécifiques. Les autres charges de personnel intègrent les frais engendrés pour la mise à disposition de personnel pour le remplacement de ressources internes en phase de recrutement.

Note 21: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Aide et soins	575'628	612'794	37'166	638'516
Ergothérapie	223'000	148'500	-74'500	177'884
Sécurité à domicile	300'000	270'480	-29'520	306'284
Repas à domicile et UATR	5'604'862	5'871'534	266'672	5'739'673
Repas "autour d'une table"	186'275	175'943	-10'332	189'107
Grands nettoyages	151'928	77'833	-74'095	106'121
Repas immeubles avec encadrement social	877'222	716'713	-160'509	763'636
Frais divers chez ou pour les clients	41'059	22'257	-18'802	20'033
Total	7'959'974	7'896'055	-63'919	7'941'253

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients.

PL 11894 40/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 36/41

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Matériel de bureau	465'813	450'563	-15'250	473'433
Frais de téléphone	1'444'780	1'403'153	-41'627	1'490'903
Frais de communication	648'000	354'604	-293'397	315'487
Maintenance logiciel	2'272'840	1'630'073	-642'767	1'826'259
Charges de mobilité professionnelle	1'136'030	1'214'395	78'365	1'160'772
Total	5'967'463	5'052'788	-914'675	5'266'855

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

Les frais de maintenance de logiciel inférieurs au budget sont en lien avec la migration en Windows 8 prévue sur 2015 et non terminée et le report de maintenances initialement prévues en 2015.

Note 22 : Matériel et Entretien

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Matériel et équipements	1'177'730	378'054	-799'676	328'493
Mobilier	29'000	43'600	14'600	43'938
Installation et agencement	169'930	454'792	284'862	283'664
Véhicules	89'000	167'020	78'020	94'978
Outils de saisie mobile	5'000	30'582	25'582	42'974
Logiciel non activé	12'000	27'417	15'417	8'257
Total	1'482'660	1'101'466	-381'194	802'305

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel. L'écart au budget sur le matériel et équipement provient principalement de la location d'équipements mobiles différée sur 2016 permettant de mener un pilote sur 2015 auprès des collaborateurs de terrain afin de sélectionner les outils adéquats.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 37/41

Note 23: Amortissement

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	3'319'520	2'905'691	-413'829	3'167'851
Amortissement hors crédit d'investissement	191'498	196'941	5'443	274'047
Désinvestissement	0	51'418	51'418	252'870
Total	3'511'018	3'154'050	-356'968	3'694'768

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissements tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 24: Charges des locaux

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Loyers et charges locatives	2'378'000	2'634'546	256'546	2'274'598
Nettoyage des locaux	212'160	290'439	78'279	211'359
Electricité	170'000	115'513	-54'487	125'353
Articles ménagers	96'920	101'897	4'977	85'576
Total	2'857'080	3'142'395	285'315	2'696'885

Les loyers et charges locatives concernent les locaux de l'institution non financés par les communes. Voir note 17 concernant la mise à disposition sans contrepartie des locaux des antennes de maintien à domicile par ces dernières.

Note 25 : Charges de l'administration

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Frais de poursuites	43'000	18'798	-24'202	28'006
Journaux et documentation professionnelle	24'000	26'839	2'839	23'370
Conseil d'administration et organe de révision	400'770	246'792	-153'978	263'144
Prestations administratives de tiers	1'078'000	1'225'565	147'565	1'037'972
Frais informatique	10'000	10'000	0	10'000
Frais location réseau informatique	363'130	384'115	20'985	346'365
Autres frais d'administration	235'321	143'147	-92'174	146'382
Total	2'154'221	2'055'257	-98'964	1'855'239

PL 11894 42/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 38/41

Note 26 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Primes d'assurances	70'080	58'429	-11'651	66'009
Taxes et redevances	119'097	152'585	33'488	32'105
Sécurité d'exploitation et surveillance	20'000	20'410	410	23'235
Evacuation des déchets	10'000	110'688	100'688	69'782
Autres charges d'exploitation	10'500	24'249	13'749	23'228
Total	229'677	366'361	136'684	214'359

Le budget 2015 de l'évacuation des déchets ne prend pas en compte le contrat signé avec l'association «Partage » pour la gestion et la valorisation des déchets.

Note 27: Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 28 : Charges et produits exceptionnels

Les « Charges exceptionnelles » sont en lien avec des charges d'exercices antérieurs.

Les « Produits exceptionnels » sont en lien avec des produits d'exercices antérieurs.

Note 29 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le résultat sur fonds affectés permet la couverture des amortissements des biens activés financés par les fonds (voir note 13).

Note 30 : Part revenant à l'Etat

L'exercice 2015 se solde par un résultat avant répartition de F - 1'257'926,- auquel il convient de retrancher, selon l'article 12, chiffre 4 du contrat de prestations 2012 à 2015, la part revenant à l'Etat de Genève d'un montant de F - 314'481,-.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 39/41

D. Autres engagements et divers

Engagements hors bilan

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 212.2 millions de francs selon la norme RPC 26 (193.8 millions de francs, valeur au 31.12.2014 selon CPEG) calculé conformément à l'article 7, alinéa 3 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF. D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	2'584'435	6'270'970	0
Location vélos et VAE	176'542	336'550	0
Location véhicules	209'962	354'790	0
Total	2'970'939	6'962'310	0

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée

PL 11894 44/7:

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 40/41



Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de Institution genevoise de maintien à domicile Carouge

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 17 à 93 de l'institution genevoise de maintien à domicile, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes au Réglement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2 Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, www.pwc.ch

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 41/41



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. : chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Nicolas Biderbost

Expert-réviseur Réviseur responsable

Genève, le 16 mars 2016

Philippe Trans

Expert-réviseur

PL 11894 46/73

ANNEXE 2



Institution genevoise de maintien à domicile Carouge

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration sur les comptes annuels 2015



Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de Institution genevoise de maintien à domicile Carouge

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution genevoise de maintien à domicile, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.

PL 11894



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Nicolas Biderbost

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Expert-réviseur

Genève, le 16 mars 2016

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, variation des fonds propres et annexe)



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36 CP 1731 1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2015

imad – institution genevoise de maintien à domicile

page 20/41

Bi	Iar

ACTIF	Notes	Comptes 2015	Comptes 2014
Actif circulant		45'732'653	47'134'859
Liquidités	1	33'537'301	34'261'021
Débiteurs	2	9'755'363	10'276'755
Autres créances à court terme	3	1'008'527	1'238'656
Stocks	4	0	73'995
Autres actifs circulants	5	1'431'463	1'284'433
Actifs immobilisés	6	6'799'322	8'328'274
Immobilisations corporelles		5'668'908	7'021'334
Immobilisations incorporelles		1'130'414	1'306'941
TOTAL DE L'ACTIF		52'531'975	55'463'133
PASSIF			
Fonds étrangers		37'032'783	39'020'497
Fournisseurs	7	13'779'159	13'387'420
Provisions à court terme	8	4'885'208	5'191'767
Autres engagements à court terme	9	2'133'791	2'514'321
Total des fonds étrangers à court terme		20'798'158	21'093'508
Indemnités non dépensées à restituer	10	4'018'112	4'332'593
Provisions à long terme	11	4'957'492	5'714'895
Indemnités d'investissement	12	6'142'672	7'474'389
Total des fonds étrangers à long terme		15'118'276	17'521'878
Fonds affectés	13	1'116'349	405'112
Fonds propres	14	15'499'192	16'442'636
Fonds propres		16'442'636	12'600'529
Résultat de l'exercice		-943'444	3'842'108
TOTAL DU PASSIF		52'531'975	55'463'133

Budget Comptes

imad - institution genevoise de maintien à domicile

tes

page 21/41

Comptes

Compte de profits et pertes

	Note	2015	2015	Ecart au bu	dget	2014
Produits d'exploitation						
Produits de la facturation	15	68'760'597	67'964'391	-796'206	-1.2%	67'270'362
Pertes sur débiteurs	16	-1'031'409	-711'262	320'147	-31.0%	-185'828
Indemnités monétaires	17	150'616'578	150'329'694	-286'884	-0.2%	149'413'076
Autres produits	18	878'024	1'165'894	287'870	32.8%	1'132'586
Total des produits d'exploitation		219'223'790	218'748'717	-475'073	-0.2%	217'630'196
Charges d'exploitation						
Salaires et charges sociales	19	192'042'497	191'431'377	-611'120	-0.3%	184'632'819
Autres charges de personnel	20	4'859'200	5'758'482	899'282	18.5%	5'320'570
Total des charges de personnel		196'901'697	197'189'859	288'162	0.1%	189'953'388
Charges en lien avec les prestations	21	13'927'437	12'948'842	-978'595	-7.0%	13'208'107
Matériel et entretien	22	1'482'660	1'101'466	-381'194	-25.7%	802'303
Amortissements	23	3'511'018	3'154'050	-356'968	-10.2%	3'694'768
Charges des locaux	24	2'857'080	3'142'395	285'315	10.0%	2'696'885
Charges de l'administration	25	2'154'221	2'055'257	-98'964	-4.6%	1'855'239
Assurances, taxes, impôts et autres charges	26	229'677	366'361	136'684	59.5%	214'359
Total des autres charges		24'162'093	22'768'371	-1'393'722	-5.8%	22'471'662
Total des charges d'exploitation		221'063'790	219'958'230	-1'105'560	-0.5%	212'425'050
Total des charges d'exploitation		221 063 790	219 950 250	-1 105 560	-0.5%	212 425 050
Résultat d'exploitation		-1'840'000	-1'209'513	630'487		5'205'146
Résultat financier	27	0	14	14		1'221
Produits exceptionnels		0	275'680	275'680		186'158
Charges exceptionnelles		0	341'534	341'534		281'294
Résultat exceptionnel	28	0	-65'854	-65'854		-95'136
Résultat des fonds affectés	29	0	17'428	17'428		11'580
Résultat avant dissolution des réserves		-1'840'000	-1'257'926	582'074		5'122'811
Dissolution des réserves et fonds propres		0	0	0		0
Résultat de l'exercice avant répartition		-1'840'000	-1'257'926	582'074		5'122'811
./. Part de l'Etat	30	0	-314'481	0		1'280'703
Résultat de l'exercice		-1'840'000	-943'444	582'074		3'842'108

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 22/41

Tableau de flux de trésorerie

rableau de liux de tresorerie		
	Comptes 2015	Comptes 2014
Activité d'exploitation	2015	2014
Résultat du compte de profits et pertes	-943'444	3'842'108
+ Amortissements	3'154'050	3'694'768
+ dotation à provisions	-	-
- dissolution de provisions	-1'034'509	-2'146'310
+ autres charges non monétaires (ex. Pertes non réalisées sur actifs)	-	-
- autres revenus non monétaires (ex. gains non réalisés sur actifs)	-	-
= Autofinancement	1'176'096	5'390'566
Variation de l'actif circulant		
Variation des actifs circulants	649'034	1'593'680
Variation des engagements à court terme	722'446	3'212'208
= Total variation actif et passif circulant	1'371'480	4'805'888
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	2'547'576	10'196'454
Investissements net	-2'956'815	-3'420'721
Variation des placements	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-2'956'815	-3'420'721
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	-409'239	6'775'733
Variation des engagements à moyen et long terme	-314'481	1'280'703
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-314'481	1'280'703
Variation nette des liquidités	-723'721	8'056'436
Disponibilité au début de l'exercice	34'261'021	26'204'586

imad – institution genevoise de maintien à domicile

page 23/41

Variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves	Fonds propres libres	Total
Solde au 1er janvier 2014	100'000	569'040	11'931'489	12'600'529
Utilisation réserve de réévaluation		-153'444	153'444	-
Résulat net de l'exercice			3'842'108	3'842'108
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	100'000	415'596	15'927'041	16'442'636
Utilisation réserve de réévaluation		-78'143	78'143	-
Résulat net de l'exercice			-943'444	-943'444
Solde au 31 décembre 2015	100'000	337'453	15'061'739	15'499'192

PL 11894 54/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 24/41

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

 soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- livraison de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées.
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ciaprès UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce (CH 660 2070012 2).

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 25/41

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat n°5524-2014 du 25 juin 2014.

A la date du 31 décembre 2015, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président : M. Sella Moreno *
Vice- M. Raemy Serge

président :

Secrétaire : M. Aegerter Philippe

Membres : M. Baertschi François

Dr. Châtelain Didier Mme De Clavière Sabine M. Dunner Christophe * Mme Engelberts Marie-Thérèse

Mme Fischer-Lagabi Malika Mme Khaouchi Corinne Mme Longet-di Pietro Sandrine

Mme Michaud-Ansermet Fliane*

M. Nouicer Radhouane
M. Ricou Lionel

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de **imad** est PricewaterhouseCoopers SA (CHE-390.062.005), à Genève

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une

nouvelle cartographie des risques a été établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de **imad**.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers 2015, présentés en francs suisses, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût

PL 11894 56/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 26/41

d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

10 ans

Installations et agencements

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a trois principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux clients et à leurs assurances :
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un évènement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 27/41

résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, alinéa 1 lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi liés aux institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 25) ». Toutefois, le montant de ces engagements figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante :
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat;
- les membres du conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration sont fixées par arrêté du Conseil d'Etat.

A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction

découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée aux risques de change.
 L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses :
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des clients dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

PL 11894 58/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 28/41

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2015	2014	Ecart
Caisses	21'562	24'856	-3'294
Comptes postaux	692'032	752'116	-60'084
Comptes courants bancaires	300'311	332'132	-31'821
Cash-pooling	32'523'396	33'151'917	-628'521
Total	33'537'301	34'261'021	-723'721

Les liquidités de **imad** sont en diminution durant l'année en lien avec le résultat d'exploitation. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie

Note 2 : Débiteurs

	2015	2014	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	9'656'104	10'165'135	-509'031
Débiteurs repas	1'102'339	1'059'862	42'477
Débiteurs sécurité à domicile	241'597	190'877	50'720
Débiteurs UATR	76'176	152'282	-76'105
Provision pour débiteurs douteux	-1'320'853	-1'291'401	-29'452
Total	9'755'363	10'276'755	-521'392

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

imad – institution genevoise de maintien à domicile

page 29/41

Note 3 : Autres créances à court terme

	2015	2014	Ecart
Avance au personnel	-30'603	-40'202	9'599
Impôt anticipé	1'673	2'596	-922
Facturation aux partenaires	45'681	135'288	-89'607
Avance de trésorerie à FSASD	-927	-927	0
Débiteur Etat de Genève	992'702	1'141'901	-149'199
Total	1'008'527	1'238'656	-230'129

Le solde « débiteur Etat de Genève » est constitué de l'indemnité à recevoir de l'Etat de Genève en lien avec les indemnités d'investissement allouées.

Note 4: Stocks

	2015	2014	Ecart
Moyens auxiliaires d'ergothérapie	0	73'995	-73'995
Total	0	73'995	-73'995

Le stock de moyens auxiliaires d'ergothérapie a été externalisé au 1er septembre 2015

Note 5: Autres actifs circulants

	2015	2014	Ecart
Charges payées d'avance	109'404	211'778	-102'374
Indemnités d'assurance à recevoir	632'658	134'875	497'783
Autres produits à recevoir	689'401	937'779	-248'378
Total	1'431'463	1'284'433	147'031

La variation des « Indemnités d'assurance à recevoir » provient d'un reclassement en 2015 d'indemnités enregistrées dans les autres produits en 2014.

PL 11894 60/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 30/41

Note 6: Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2014	14'160'089	7'472'116	766'459	3'116'160	25'514'825
Investissements	1'056'214	666'823	7'390	447'996	2'178'423
Cessions	-919'024	-28'439	-43'106	-64'438	-1'055'007
Valeur brute au 31.12.2014	14'297'279	8'110'501	730'742	3'499'718	26'638'240
Amortissements cumulés	-9'980'147	-5'621'123	-515'918	-2'192'778	-18'309'966
Valeur nette au 31.12.2014	4'317'132	2'489'378	214'825	1'306'941	8'328'274
Valeur brute au 01.01.2015	14'297'279	8'110'501	730'742	3'499'718	26'638'240
Investissements	423'197	864'554	0	337'346	1'625'098
Cessions	-468'282	-90'386	0	-3'953	-562'621
Valeur brute au 31.12.2015	14'252'194	8'884'669	730'742	3'833'111	27'700'717
Amortissements cumulés	-11'609'911	-5'957'413	-631'373	-2'702'698	-20'901'395
Valeur nette au 31.12.2015	2'642'283	2'927'256	99'369	1'130'414	6'799'322

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur comptable.

Les biens acquis avant le 1er janvier 2008 ont été valorisés à la valeur historique selon l'inventaire des biens effectué en 2005 et tenu à jour. L'ensemble des biens acquis en lien avec les indemnités d'investissement a été activé en conformité avec les normes comptables internationales IPSAS. Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 31/41

Les couvertures d'assurance incendie des immobilisations corporelles portent sur les valeurs suivantes :

	2015	2014	Ecart
Matériel informatique	3'414'775	3'700'000	-285'225
Mobilier divers et matériel technique	18'400'000	15'000'000	3'400'000
Total	21'814'775	18'700'000	3'114'775

Note 7 : Fournisseurs

	2015	2014	Ecart
Fournisseurs	13'197'504	10'316'902	2'880'602
Créanciers charges sociales	581'655	3'070'519	-2'488'863
Total	13'779'159	13'387'420	391'739

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre 2015. La variation des « Créanciers charges sociales » est représentée par les cotisations de décembre à la caisse de prévoyance entièrement enregistrées en 2015 en non payées.

Note 8 : Provisions à court terme

	2015	2014	Ecart
Provision pour vacances non prises	1'929'614	2'082'100	-152'486
Provision pour heures supplément.	1'394'185	1'396'080	-1'895
Provision pour jours fériés non pris	1'561'409	1'713'587	-152'178
Total	4'885'208	5'191'767	-306'559

Les provisions de vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre 2015 par collaborateur.

Note 9 : Autres engagements à court terme

	2015	2014	Ecart
Charges à payer	2'133'791	2'514'321	-380'529
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'133'791	2'514'321	-380'529

PL 11894 62/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 32/41

Les « charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2016, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires.

Note 10 : Indemnités non dépensées à restituer

	2015	2014	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestation	4'018'112	4'332'593	-314'481
Total	4'018'112	4'332'593	-314'481

L'année 2015 marquant la fin du contrat de prestations, le solde au 31 décembre 2015 représente la part d'indemnité concernant les exercices 2012 à 2015 à restituer à l'Etat. La diminution représente le 25% du résultat de l'exercice 2015.

Note 11: Provisions à long terme

	2015	2014	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - rente-pont AVS	4'957'492	5'714'895	-757'403
Total	4'957'492	5'714'895	-757'403

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – rente-pont AVS » représente l'engagement financier pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2015.

Note 12 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir actifs immobilisés).

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 33/41

Note 13: Fonds affectés

Genevoise

Total

	Solde au 01.01.2014	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2014
Fonds Berger	283'025	128	10'872	5'907	266'374
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	0	50'000
Fonds de secours	43'107	0	0	0	43'107
Fonds Graetz	19'276	20'000	14'521	0	24'755
FondsTPG	22'083	0	0	5'000	17'083
Fonds de soutien Umus	4'465	0	0	673	3'792
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0	0
Total	421'957	20'128	25'393	11'580	405'112
	Solde au 01.01.2015	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2015
Fonds Berger	266'374	65	11'400	5'907	249'132
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	0	50'000
Fonds de secours	43'107	0	0	0	43'107
Fonds Graetz	24'755	0	0	0	24'755
FondsTPG	17'083	0	0	11'192	5'891
Fonds de soutien Umus	3'792	0	329	0	3'463
Fonds Ladies Lunch	0	60'000	0	0	60'000

Un montant de F 17'307,- (dont F 5'907,- d'amortissement de biens activés financés par le fonds) a été utilisé en déduction du fonds Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de F 11'192,-, représentant l'amortissement de vélos électriques dans le cadre d'un fonds accordé par les TPG pour la mobilité professionnelle a été comptabilisé. Un montant de F 329,- en déduction du fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (Umus) a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec le client lors d'intervention de cette unité. En décembre 2015 deux nouveaux fonds, « Ladies Lunch » et « Fondation Privée Genevoise » ont été ouverts et seront dédiés au projet de répit aux familles avec un enfant gravement malade dont le pilote débute au 1er janvier 2016.

680'000

740'065

11'729

17'099

680'000

1'116'349

0

405'112

PL 11894 64/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 34/41

Note 14 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 15: Produits de la facturation

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Sécurité à domicile	1'930'291	1'908'528	-21'763	1'721'646
Repas à domicile	6'637'206	6'999'673	362'467	6'635'897
Grands nettoyages	342'117	190'043	-152'074	273'543
Immeubles avec encadrement	755'082	606'684	-148'398	636'757
UATR	1'352'519	1'191'362	-161'157	1'226'352
Soins infirmiers	19'211'275	19'913'078	701'803	18'948'299
Soins de base	19'563'012	19'061'335	-501'677	19'466'213
Aide et suppléance	11'703'542	11'044'355	-659'187	11'304'086
Ergothérapie	1'059'260	953'484	-105'776	987'518
Gardes de nuit	16'398	6'640	-9'758	11'582
Contribution du client et autres recettes clients	5'968'113	5'866'291	-101'822	5'809'989
Rendez-vous non décommandés	221'782	222'918	1'136	248'482
Total	68'760'597	67'964'391	-796'206	67'270'362

Les revenus sont détaillés selon les prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Pertes sur débiteurs	-1'031'409	-244'191	787'218	-292'706
Pertes sur débiteurs assurance	0	-437'618	-437'618	-376'722
Variation de la provision	0	-29'452	-29'452	483'599
Total	-1'031'409	-711'262	320'147	-185'828

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 35/41

Note 17 : Indemnités

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Indemnité cantonale	147'372'879	147'372'879	0	146'010'196
Produits différés d'indemnités d'investissements	3'243'699	2'956'815	-286'884	3'402'880
Total	150'616'578	150'329'694	-286'884	149'413'076

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent les objets suivants :

- la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant de F 391'790 :
- la mise à disposition des locaux par les communes pour les antennes de maintien à domicile sans contrepartie financière directe mais pour un montant de loyers annuels estimés à environ 3,5 millions de francs. Cette valorisation est basée sur des données connues pour les locaux sur le territoire de la Ville de Genève et sur une estimation pour les autres antennes. La surface totale est d'environ 9'784 m² et un montant de loyer moyen de F 326,- est retenu pour les locaux hors Ville de Genève.

PL 11894 66/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 36/41

Note 18: Autres produits

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Ventes au personnel et autres charges remboursées	38'000	29'855	-8'145	28'688
Prestations à des tiers	105'800	34'686	-71'114	152'575
Commissions et rétrocessions, autres produits	604'224	975'987	371'763	736'667
Participation FFPP et autres	130'000	112'544	-17'456	209'394
Dons et legs	0	12'821	12'821	5'261
Total	878'024	1'165'894	287'870	1'132'586

Dans les autres produits, un versement a été effectué par l'association des communes genevoises via l'Etat de Genève pour les loyers des centres de maintien à domicile d'Onex, de Pâquis, des Eaux-Vives et de Carouge.

Une participation de la régie Wincasa pour des travaux d'aménagement de locaux du centre administratif de Carouge repris par **imad** a été comptabilisée dans ce compte

Note 19: Salaires et charges sociales

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Personnel soignant	133'104'257	131'213'355	-1'890'902	128'657'849
Personnel administratif	15'960'712	15'367'792	-592'920	14'413'790
Pers. économat et technique	7'555'160	6'722'226	-832'934	7'051'943
Charges sociales	38'022'368	38'128'004	105'636	34'509'237
Retenue technique linéaire	-2'600'000	0	2'600'000	0
Total	192'042'497	191'431'377	-611'120	184'632'819

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

Les jetons de présence versés aux 13 membres du Conseil d'administration¹ s'élèvent à F 164'000,- pour l'exercice 2015. La rémunération des 8 membres du comité de direction au 31 décembre 2015 s'établit à F 1'771'199,-.

¹ A noter que la représentante du personnel ne perçoit pas de jetons.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 37/41

Note 20: Autres charges du personnel

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Frais de recrutement	110'000	217'982	107'982	222'622
Frais de formation et congrès	1'017'500	595'475	-422'025	1'016'773
Frais de déplacement	1'520'000	1'537'019	17'019	1'480'185
Retraites anticipées (plend)	1'750'000	1'754'534	4'534	1'824'843
Autres charges de personnel	461'700	1'653'472	1'191'772	776'147
Total	4'859'200	5'758'482	899'282	5'320'570

Les frais de formation sont inférieurs au budget suite au report sur 2016 de formations spécifiques. Les autres charges de personnel intègrent les frais engendrés pour la mise à disposition de personnel pour le remplacement de ressources internes en phase de recrutement.

Note 21: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Aide et soins	575'628	612'794	37'166	638'516
Ergothérapie	223'000	148'500	-74'500	177'884
Sécurité à domicile	300'000	270'480	-29'520	306'284
Repas à domicile et UATR	5'604'862	5'871'534	266'672	5'739'673
Repas "autour d'une table"	186'275	175'943	-10'332	189'107
Grands nettoyages	151'928	77'833	-74'095	106'121
Repas immeubles avec encadrement social	877'222	716'713	-160'509	763'636
Frais divers chez ou pour les clients	41'059	22'257	-18'802	20'033
Total	7'959'974	7'896'055	-63'919	7'941'253

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients.

PL 11894 68/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 38/41

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Matériel de bureau	465'813	450'563	-15'250	473'433
Frais de téléphone	1'444'780	1'403'153	-41'627	1'490'903
Frais de communication	648'000	354'604	-293'397	315'487
Maintenance logiciel	2'272'840	1'630'073	-642'767	1'826'259
Charges de mobilité professionnelle	1'136'030	1'214'395	78'365	1'160'772
Total	5'967'463	5'052'788	-914'675	5'266'855

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain.

Les frais de maintenance de logiciel inférieurs au budget sont en lien avec la migration en Windows 8 prévue sur 2015 et non terminée et le report de maintenances initialement prévues en 2015.

Note 22 : Matériel et Entretien

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Matériel et équipements	1'177'730	378'054	-799'676	328'493
Mobilier	29'000	43'600	14'600	43'938
Installation et agencement	169'930	454'792	284'862	283'664
Véhicules	89'000	167'020	78'020	94'978
Outils de saisie mobile	5'000	30'582	25'582	42'974
Logiciel non activé	12'000	27'417	15'417	8'257
Total	1'482'660	1'101'466	-381'194	802'305

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel. L'écart au budget sur le matériel et équipement provient principalement de la location d'équipements mobiles différée sur 2016 permettant de mener un pilote sur 2015 auprès des collaborateurs de terrain afin de sélectionner les outils adéquats.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 39/41

Note 23: Amortissement

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	3'319'520	2'905'691	-413'829	3'167'851
Amortissement hors crédit d'investissement	191'498	196'941	5'443	274'047
Désinvestissement	0	51'418	51'418	252'870
Total	3'511'018	3'154'050	-356'968	3'694'768

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissements tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 24: Charges des locaux

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Loyers et charges locatives	2'378'000	2'634'546	256'546	2'274'598
Nettoyage des locaux	212'160	290'439	78'279	211'359
Electricité	170'000	115'513	-54'487	125'353
Articles ménagers	96'920	101'897	4'977	85'576
Total	2'857'080	3'142'395	285'315	2'696'885

Les loyers et charges locatives concernent les locaux de l'institution non financés par les communes. Voir note 17 concernant la mise à disposition sans contrepartie des locaux des antennes de maintien à domicile par ces dernières.

Note 25 : Charges de l'administration

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Frais de poursuites	43'000	18'798	-24'202	28'006
Journaux et documentation professionnelle	24'000	26'839	2'839	23'370
Conseil d'administration et organe de révision	400'770	246'792	-153'978	263'144
Prestations administratives de tiers	1'078'000	1'225'565	147'565	1'037'972
Frais informatique	10'000	10'000	0	10'000
Frais location réseau informatique	363'130	384'115	20'985	346'365
Autres frais d'administration	235'321	143'147	-92'174	146'382
Total	2'154'221	2'055'257	-98'964	1'855'239

PL 11894 70/73

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 40/41

Note 26 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2015	Comptes 2015	Ecart au budget	Comptes 2014
Primes d'assurances	70'080	58'429	-11'651	66'009
Taxes et redevances	119'097	152'585	33'488	32'105
Sécurité d'exploitation et surveillance	20'000	20'410	410	23'235
Evacuation des déchets	10'000	110'688	100'688	69'782
Autres charges d'exploitation	10'500	24'249	13'749	23'228
Total	229'677	366'361	136'684	214'359

Le budget 2015 de l'évacuation des déchets ne prend pas en compte le contrat signé avec l'association «Partage » pour la gestion et la valorisation des déchets.

Note 27: Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 28: Charges et produits exceptionnels

Les « Charges exceptionnelles » sont en lien avec des charges d'exercices antérieurs.

Les « Produits exceptionnels » sont en lien avec des produits d'exercices antérieurs.

Note 29 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le résultat sur fonds affectés permet la couverture des amortissements des biens activés financés par les fonds (voir note 13).

Note 30 : Part revenant à l'Etat

L'exercice 2015 se solde par un résultat avant répartition de F - 1'257'926,- auquel il convient de retrancher, selon l'article 12, chiffre 4 du contrat de prestations 2012 à 2015, la part revenant à l'Etat de Genève d'un montant de F - 314'481,-.

imad - institution genevoise de maintien à domicile

page 41/41

D. Autres engagements et divers

Engagements hors bilan

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'État de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'État, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 212.2 millions de francs selon la norme RPC 26 (193.8 millions de francs, valeur au 31.12.2014 selon CPEG) calculé conformément à l'article 7, alinéa 3 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF, D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	2'584'435	6'270'970	0
Location vélos et VAE	176'542	336'550	0
Location véhicules	209'962	354'790	0
Total	2'970'939	6'962'310	0

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

ANNEXE 3



EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

DU PROCES-VERBAL DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 16 mars 2016

Salle de conférence n° 3 (4ème étage)

PRESIDENCE

M. MORENO SELLA

VICE-PRESIDENCE

M SERGE RAEMY

PRESENTS

M. PHILIPPE AEGERTER, SECRETAIRE

M. DIDIER CHATELAIN

MME SABINE DE CLAVIERE

M. CHRISTOPHE DUNNER

MME MARIE-THÉRÈSE ENGELBERTS MME MALIKA FISCHER-LAGABI

MME CORINNE KHAOUCHI

MME SANDRINE LONGET DI PIETRO

MME ELIANE MICHAUD-ANSERMET

M. RHADOUANE NOUICER

M. LIONEL RICOU

M. GILBERT VONLANTHEN

INVITES

MME MARIE DA ROXA, DIRECTRICE GENERALE

M. PETER MOSIMANN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. ALAIN DECOSTERD, DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
M. PHLIPPE TZAUD, EXPERT-RÉVISEUR, RÉVISEUR RESPONSABLE, PWC

M. YVES LIGIER, DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

EXCUSE (E) S

PROCES-VERBAL

MME LAURENCE BORER

1. Rapport d'audit PwC sur les comptes 2015

Le Président met au vote les comptes 2015.

DECISION

Le CA prend acte que le rapport de l'auditeur externe (PwC) à l'attention du Conseil d'administration ne contient ni réserve, ni remarque.

Visa du président

Visa du secrétaire

.

Imad Institution genevoise de maintien à domicile

PV n° 02 / 16.03.2016 / Page 2 sur 2

2. Validation du rapport financier 2015

Le Président met au vote le rapport financier 2015.

DECISION

Le rapport financier 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Validation du rapport annuel imad 2015

Le Président met au vote le rapport annuel 2015.

DECISION

Le rapport annuel 2015 est approuvé à l'unanimité.

Visa du président____

Visa du secrétaire